



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le 09/03/26  
ID : 065-216502260-20260302-D20260012-DE

Séance du 2 mars à 18h

2026/012

**Présents :** Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Caroline ÉCORCHON, Yves CASTÉRA.

**Absents :** Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCÈS), Bruno CAZÈRES, Serge ALMENDRO, Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Sandrine TREBUCQ (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Élue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 25 février 2026

**ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION  
RUE DE TRAVERSOLE D'IBOS TRANCHE 2**

Bernard Joucla, adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau de télécommunication. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Etude, fourniture du matériel de génie civil (à la charge d'Orange)
- Fourniture du matériel et main d'œuvre du câblage ainsi que la dépose du réseau de télécommunication suivant les éléments qui seront fournis par Orange. (à la charge d'Orange)
- Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE65 (à la charge de la commune)
- Terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolement réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune).

**Le montant des travaux réalisés par le SDE65 se décompose de la façon suivante :**

Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.	
Montant TTC (TVA non récupérable) .....	4 800,00 €
Travaux de terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolement à régler au S.D.E.	
Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.) .....	10 950,77 €
Participation d'Orange : 12,00 € HT x 155 ml .....	- 1 860,00 €
<b>Contribution de la commune .....</b>	<b>13 890,77 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. s'engage à garantir la somme de 13 890,77 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

Gisèle VINCENT